



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Santé publique

Question écrite n° 38430

Texte de la question

M Jean-Pierre Abelin attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la libre circulation des produits sanguins prevue pour le 1er janvier 1993. La division de la sante du Conseil de l'Europe semble souhaiter que cette libre circulation soit effective plus tot qu'a la date prevue initialement. Or les fournisseurs de produits de base, telle la federation des donneurs de sang benevoles, n'ont ete apparemment ni consultes, ni informes. Ces organismes en effet s'inquietent a propos du devenir des excedents cellulaires au sein du marche europeen, excedents qui risquent d'etre detruits alors que des pays exterieurs a l'Europe en auraient fortement besoin. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui preciser si elle envisage de faire elaborer une ethique commune basee sur le respect de l'homme et sur le non- profit avant la mise en place de la libre circulation des produits sanguins.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38430

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1348